



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL



MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET
AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2)



Avis d'Appel d'Offres international

Travaux (Sans pré-qualification)

N° IAS	T1505 / 2026
Maître d'Ouvrage :	Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier
Projet :	Programme de Désenclavement des Zones Transfrontalières et Agricoles, Phase 2
Intitulé du Marché :	Lot 1 : Travaux de construction du tronçon de route Zuenoula – Toubalo-PK 36 (36 km) et 5 km de voirie Lot 2 : Travaux de construction du tronçon de route PK 36 – Mankono (39 km) et 8 km de voirie
Pays :	Côte d'Ivoire
N° Prêt/Crédit/Don :	Prêt BAD N° 2000200006807 Prêt AIIB N° L1002A
Mode de passation des marchés :	Appel d'Offres (international) Ouvert
N° de l'AOIO/AOIR :	T 1505 / 2026
Émis le :	13/10/2026

1. Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier a reçu un financement de la *Banque Africaine de Développement (BAD)* ci-après dénommée la Banque et a sollicité un prêt auprès de la *Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (BAII)* pour financer le **Programme de Désenclavement des Zones Transfrontalières et Agricoles, Phase 2 (PDZTA-2)**, et a l'intention d'utiliser une partie des ressources provenant desdits prêts pour effectuer des paiements au titre des Marchés de travaux construction de la route Zuenoula – Mankono subdivisée en deux (02) lots :

- Lot 1 : Travaux de construction du tronçon de route Zuenoula – Toubalo- PK 36 (36 km) et 5 km de voirie ;
- Lot 2 : Travaux de construction du tronçon de route PK 36 – Mankono (39 km) et 8 km de voirie ;

Pour ces Marchés, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement.

2. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant en tant que Maître d'Ouvrage Délégué au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier, sollicite des Offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir une prestation de réalisation de travaux de construction de route sur différents itinéraires, répartis en deux (2) lots comme suit :

Lots	Type de travaux	Caractéristiques du projet			
Lot 1 : Construction de la route Zuenoula -PK 36 (36 km) et 5 km de voirie	Travaux d'aménagement et de bitumage en 2x1 voies, de construction d'ouvrages hydrauliques (dalots et buses en béton armé) et d'un pont à poutre sous chaussée de longueur 74,4ml (18,40 + 2x18,80 + 18,40)	<u>Les travaux seront réalisés conformément à la structure de chaussée ci-dessous :</u>			
		Structure de chaussée sur une largeur de 7,40 m			
		Couche de forme	Couche de Fondation	Couche de Base	Couche de Roulement
		GLN	GLC	GNT	BB
		30 cm	20 cm +3%	18 cm	6 cm
		Structure de chaussée pour accotement			
		Couche de forme	Couche de Fondation	Couche de Base	Couche de Roulement
		GLN	GLC	GNT	BB
		30 cm	20 cm +3%	18 cm	3 cm
		Les autres caractéristiques sont indiquées comme suit :			
Pour la section courante et la traversée des petits villages : une chaussée de 7,40 mètres de largeur. La chaussée sera bordée par des accotements ou des trottoirs de largeur comprise entre 1,50 mètre et 2 mètres conformément aux spécifications techniques.					
-Pour la traversée des agglomérations présentant une densité d'habitations assez importante :					
une chaussée de 7,4 mètres suivie par une voie de stationnement de 2,5 mètres en quinconce en fonction de l'emprise et des trottoirs de largeurs variables.					
-un accotement également revêtu en béton bitumineux de 0,03 m d'épaisseur minimale après compactage sur une largeur 2,50 m.					

Lots	Type de travaux	Caractéristiques du projet																																
Lot 2 : Construction de la route PK 36 – Mankono (39 km) et 8 km de voirie	Travaux d'aménagement et de bitumage en 2x1 voies, de construction d'ouvrages hydrauliques (dalots et buses en béton armé)	Les travaux seront réalisés conformément à la structure de chaussée ci-dessous: <table><tr><td></td><td colspan="3">Structure de chaussée sur une largeur de 7,40 m</td></tr><tr><td>Couche de forme</td><td>Couche de Fondation</td><td>Couche de Base</td><td>Couche de Roulement</td></tr><tr><td>GLN</td><td>GLC</td><td>GNT</td><td>BB</td></tr><tr><td>30 cm</td><td>20 cm +3%</td><td>18 cm</td><td>6 cm</td></tr></table> <table><tr><td></td><td colspan="3">Structure de chaussée pour accotement</td></tr><tr><td>Couche de forme</td><td>Couche de Fondation</td><td>Couche de Base</td><td>Couche de Roulement</td></tr><tr><td>GLN</td><td>GLC</td><td>GNT</td><td>BB</td></tr><tr><td>30 cm</td><td>20 cm +3%</td><td>18 cm</td><td>3 cm</td></tr></table> Les autres caractéristiques sont indiquées comme suit : Pour la section courante et la traversée des petits villages : une chaussée de 7,40 mètres de largeur. La chaussée sera bordée par des accotements ou des trottoirs de largeur comprise entre 1,50 mètre et 2 mètres conformément aux spécifications techniques. -Pour la traversée des agglomérations présentant une densité d'habitations assez importante : une chaussée de 7,4 mètres suivie par une voie de stationnement de 2,5 mètres en quinconce en fonction de l'emprise et des trottoirs de largeurs variables. -un accotement également revêtu en béton bitumineux de 0,03 m d'épaisseur minimale après compactage sur une largeur 2,50 m.		Structure de chaussée sur une largeur de 7,40 m			Couche de forme	Couche de Fondation	Couche de Base	Couche de Roulement	GLN	GLC	GNT	BB	30 cm	20 cm +3%	18 cm	6 cm		Structure de chaussée pour accotement			Couche de forme	Couche de Fondation	Couche de Base	Couche de Roulement	GLN	GLC	GNT	BB	30 cm	20 cm +3%	18 cm	3 cm
	Structure de chaussée sur une largeur de 7,40 m																																	
Couche de forme	Couche de Fondation	Couche de Base	Couche de Roulement																															
GLN	GLC	GNT	BB																															
30 cm	20 cm +3%	18 cm	6 cm																															
	Structure de chaussée pour accotement																																	
Couche de forme	Couche de Fondation	Couche de Base	Couche de Roulement																															
GLN	GLC	GNT	BB																															
30 cm	20 cm +3%	18 cm	3 cm																															

Délai d'exécution des travaux par lot :

- Lot 1 : vingt (20) mois, soit six cents (600) jours ;
- Lot 2 : dix-huit (18) mois, soit cinq cent quarante (540) jours ;

- La procédure d'appel d'Offres sera conduite par mise en concurrence (internationale) en recourant à un Appel d'Offres International (AOI) ouvert telle que définie dans le Cadre de Passation des Marchés de la Banque, pour les opérations financées par le Groupe de la Banque édition octobre 2015.
- Aucune condition d'éligibilité restrictive liée à la règle d'origine n'est applicable à cet appel d'offres. Le présent appel d'offres est ouvert aux soumissionnaires éligibles de tous pays sous réserve des dispositions de l'article 4.8 des « instructions aux soumissionnaires » Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations auprès de

Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)

**CELLULE DE COORDINATION DU PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES
TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (CC - PDZTA-2)**

Sise à Angré Djorogobité 1 route entre le CHU et Abbata, lot n°577, ilot n°66

TEL : (+225) 07 07 67 61 87/ (+225) 07 19 65 10 53

N'DIA STEPHANE, Coordonnateur du PDZTA – Phase 2

E-mail : stndia@ageroute.ci; copie à luomokroi@ageroute.ci ; vaedoukou@ageroute.ci

et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres pendant les heures de travail de 08 heures 00 minute à 17 heures 00 minute à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les marchés issus du présent appel d'offres seront passés sur prix unitaires.
6. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire en formulant une demande écrite adressée au Directeur Général de l'AGEROUTE à l'adresse mentionnée ci-dessous, contre un paiement non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA ou cent cinquante-trois (153) Euros**.

Le paiement peut être effectué selon l'une des modalités suivantes, au choix du Soumissionnaire :

- en espèces, à la Caisse de la Cellule de Coordination du PDZTA-2 ;
- par virement bancaire sur le compte de l'AGEROUTE dont les références sont les suivantes :

CI650	01001	015710530009	39	BANQUE DES DEPOTS DU TRESOR
IBAN : CI93 CI65 0010 0101 5710 5300 0939				SWIFT : BQTRCIADXXX
<u>Intitulé du compte</u> : COMPTE CONTREPARTIE ETAT / PDZTA-2				

- par un service de transfert d'argent reconnu en Côte d'Ivoire (Western Union, MoneyGram ou équivalent) sur le compte bancaire ci-dessus.

Le Dossier d'appel d'offres sera, au choix du Soumissionnaire :

- remis en main propre à son représentant dûment mandaté ;
 - expédié par courrier express (DHL, FedEx ou équivalent reconnu en Côte d'Ivoire), sur demande écrite et présentation de la preuve de paiement. Les frais d'expédition étant intégralement à la charge du Soumissionnaire concerné ;
 - transmis par voie électronique (courrier électronique ou lien de téléchargement), à l'adresse électronique communiquée par le Soumissionnaire dans sa demande.
7. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **15/12/2026 à 10 heures 00 minute**. Les Offres électroniques ne seront pas autorisées. Les Offres hors délai seront rejetées. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous le **15/12/2026 à 10 heures 30 minutes**.
 8. Les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission par lot, d'un montant de :

Lots	Montant de la garantie de soumission en FCFA
Lot 1	Six cent cinquante millions (650 000 000) Francs CFA
Lot 2	Six cent cinquante millions (650 000 000) Francs CFA

Si une garantie inconditionnelle est émise par une institution financière située en dehors de l'espace UEMOA, l'institution financière émettrice devra avoir une institution financière correspondante établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA afin d'en permettre l'exécution.

La garantie de soumission doit demeurer valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée initiale de validité de l'offre, soit deux cent dix (182 jours + 28 jours = 210 jours) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de cent quatre-vingt-deux (182) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
10. Aucune condition d'éligibilité restrictive liée à la règle d'origine n'est applicable à cet appel d'offres. Le présent appel d'offres est ouvert aux soumissionnaires éligibles de tous pays sous réserve des dispositions de l'article 4.8 des instructions aux soumissionnaires.
11. Les critères d'éligibilité, d'évaluation et de qualification sont détaillés dans le dossier d'appel d'offres
12. Le Cadre de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les bénéficiaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'appel d'offres.
13. Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes du marché aux frais du titulaire).
14. Le présent appel d'offres est soumis au « Cadre de Passation des Marchés de la Banque d'Octobre 2015 ».
15. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
AGERROUTE
CELLULE DE COORDINATION DU PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES
ZONES TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2),
Sise à Angré Djorogobité 1 route entre le CHU et Abbata, lot n°577, ilot n°66
TEL: (225) 07 07 67 61 87 / 07 19 65 10 53
E-mail : stndia@ageroute.ci; copie à luomokroi@ageroute.ci ;
vaedoukou@ageroute.ci
Personne responsable à contacter : N'DIA STEPHANE, Coordonnateur du PDZTA –
Phase 2.

N'DIA STEPHANE
Coordonnateur du PDZTA – Phase 2